



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

# L'EUROPE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Ses enjeux pour les étudiants et les établissements

Lundi 18 décembre 2017

Centre international d'études pédagogiques, Sèvres

## Atelier 5

**Des universités européennes ?**

# Atelier 5

## Des universités européennes

Animateur : **Hervé Moritz**, Jeunes européens, France  
avec **Sophie Béjean**,  
Rectrice de l'académie de Strasbourg

*Proposition de compte rendu :*

*Simone Bonnafous, IGAENR, chargée de mission « Bologne », et Denis Despréaux, MEIRIES*

### Enjeux

Enjeu 1 : A quelles fins développer des réseaux d'universités européennes ?

*Que veut-on, que doit-on en attendre par rapport à l'existant ? Il existe déjà des réseaux de doubles cursus (dont celui de l'université franco-allemande est l'exemple), un Institut universitaire européen accueillant dans des formations « post-gradués » des étudiants et des jeunes chercheurs dans un vaste champ disciplinaire qui touche à l'Europe, des coopérations transfrontalières structurant dans certains cas les stratégies d'établissements, et des Communautés de la connaissance et de l'innovation qui développent des formations en lien avec la recherche et l'innovation sur des thématiques données.*

Enjeu 2 : Quels schémas possibles pour ces universités européennes ?

*Dans quelle mesure s'appuyer sur les partenariats existant entre universités, qu'ils soient institutionnels, comme il en existe dans le transfrontalier, ou thématiques ? Dans quelle mesure s'agit-il de labéliser des universités répondant à certains critères et de concevoir les universités européennes comme l'avant-garde de l'europanisation des universités amorcée par le processus de Bologne ? Des universités qui mettent en œuvre la démarche qualité, le supplément au diplôme, la reconnaissance des compétences acquises dans le cadre d'apprentissages formels, informels et non formels, qui soient « inclusives », etc. ?*

Enjeu 3 : Quelles conditions devraient satisfaire les universités européennes ?

- La diplomation ? diplôme unique ou diplôme conjoint ?
- Est-ce en s'accordant – dans le cadre d'une démarche de type *Tuning* – sur les résultats des apprentissages attendus, en intégrant l'acquisition de compétences interculturelles, en étendant la délivrance de diplômes conjoints, en développant l'accréditation conjointe que la diplomation devra y être conçue ?
- La carte d'étudiant européenne ? Que signifierait une même carte d'étudiant pour les étudiants de ces universités ?
- Quels lieux d'innovation pédagogique ?
- Des formations à l'Europe et à ses langues ?

## Objectifs des ateliers

Il s'agit d'ouvrir un espace de discussion et de co-construction sur les enjeux du thème de l'atelier, de manière à :

- élargir et approfondir la perception que les uns et les autres peuvent en avoir, en invitant à croiser les approches et les points de vue, et en nourrissant si besoin est la discussion des éléments d'information réunis en amont ;
- identifier les questions sur lesquelles des propositions plus ou moins originales peuvent être faites, et celles sur lesquelles une ou des positions sont susceptibles de réunir l'accord des différents participants, sachant que ces ateliers n'engagent pas les institutions des participants ;
- identifier les questions qui peuvent être les plus intéressantes et stimulantes pour le débat public, notamment dans la perspective des événements que pourraient organiser ou susciter les participants entre janvier et mai.

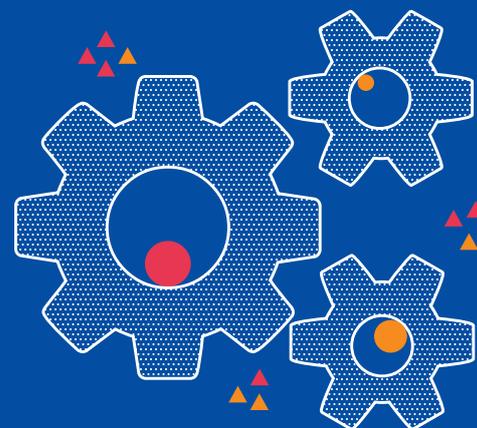
La personne en charge de proposer un compte rendu de l'atelier disposera de 10 à 15 minutes en fin d'atelier pour proposer une restitution à chaud des principaux points qu'il propose de retenir. Cela permettra d'éventuels ajustements et facilitera la synthèse des termes du débat.

## Liens

- **Initiative pour l'Europe**, Discours du Président de la République pour une Europe souveraine, unie, démocratique :  
<http://www.elysee.fr/declarations/article/initiative-pour-l-europe-discours-d-emmanuel-macron-pour-une-europe-souveraine-unie-democratique/>
- « **Renforcer l'identité européenne par l'éducation et la culture** », Contribution de la Commission européenne à la réunion des dirigeants du 17 novembre 2017 à Göteborg :  
[http://www.parliament.bg/pub/ECD/2805482\\_FR\\_ACT\\_part1\\_v2.pdf](http://www.parliament.bg/pub/ECD/2805482_FR_ACT_part1_v2.pdf)

## Documents et note

- « **Réseau des universités européennes. Etat des lieux** », Fiche de la Commission européenne, 17 novembre 2017
- « **Universités européennes, Proposition de la CPU** », Conférence des présidents d'universités, octobre 2017
- « **Universités européennes : état des lieux des institutions et dispositifs existant** », Note de travail, Jean Bouvier d'Yvoire, Mission expertise et Conseil, DGESIP, octobre 2017



## Renforcer l'identité européenne par l'éducation et la culture

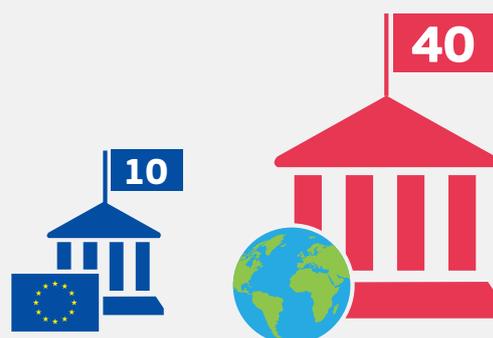
Contribution de la Commission au déjeuner de travail des dirigeants  
Göteborg, 17 novembre 2017

#FutureOfEurope #EURoad2Sibiu

# RÉSEAU DES UNIVERSITÉS EUROPÉENNES

## ÉTAT DES LIEUX

10 universités de l'UE figurent parmi les 50 meilleures universités du classement mondial des universités 2018.



Source:

- ▶ Le **budget de l'UE** finance un petit nombre d'établissements européens d'enseignement supérieur qui **offrent des formations sur des questions européennes**: l'Institut universitaire européen de Florence, le Collège d'Europe (Bruges et Natolin), l'Institut européen d'administration publique de Maastricht, l'Académie de droit européen de Trèves, le Centre international de formation européenne de Nice et l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive d'Odense. Cette agence ne dispense pas d'enseignement sur les questions européennes en tant que telles, mais poursuit un objectif d'intérêt européen.
- ▶ **Coopération bilatérale et multilatérale entre universités** (telles que l'université franco-allemande, l'université de la Grande Région et l'université franco-italienne) souvent dans les régions frontalières.
- ▶ **Masters doubles /communs** dans le cadre d'**Erasmus Mundus**: programmes d'études proposés conjointement par un consortium international d'établissements d'enseignement supérieur de pays européens et de pays tiers.
- ▶ **U-Multirank**: outil de comparaison indépendant des résultats des établissements d'enseignement supérieur du monde entier (1 200 établissements couverts).

## PRINCIPALES RÉALISATIONS À CE JOUR

- ▶ Le **programme Erasmus+ finance plus de 600 partenariats stratégiques dans l'enseignement supérieur**. L'introduction de nouveaux cours/cursus et supports pédagogiques ou leur amélioration représentent 45 % de l'ensemble des réalisations. Cependant, dans la plupart des cas, les projets s'arrêtent à l'organisation commune de cours.
- ▶ Depuis 2004, **392 programmes de master dispensés en commun ont été sélectionnés par Erasmus Mundus et 21 500 bourses ont été accordées à des étudiants européens**.

## DIFFICULTÉS

De **nombreux obstacles administratifs et bureaucratiques** empêchent les établissements d'enseignement supérieur de mettre en place des activités d'enseignement transfrontières totalement intégrées débouchant sur des qualifications officielles reconnues dans les États membres des institutions partenaires.

## QUE PEUT-ON ENCORE FAIRE DANS LES DEUX ANNÉES À VENIR?

- ▶ Ouvrir l'**École de gouvernance européenne et transnationale** en s'appuyant sur un réseau d'institutions partenaires telles que le Collège d'Europe, l'École nationale d'administration (ENA) et la Hertie School of Government, pour former des responsables d'organisations publiques, privées et de la société civile sur les questions européennes.
- ▶ Mettre en place de nouveaux **partenariats stratégiques** entre les établissements d'enseignement supérieur.
- ▶ **Apporter un soutien à 200 autres programmes de master Erasmus Mundus** en vue de porter le nombre total de bourses octroyées à 30 000 d'ici 2020.
- ▶ **Accroître la visibilité de l'outil Multirank et renforcer son utilisation** afin de promouvoir l'attractivité des études supérieures dans l'UE.

## INITIATIVES POSSIBLES À L'HORIZON 2025

- ▶ **Création d'universités européennes** pour renforcer et structurer la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur (*première étape: mise en place de réseaux d'universités et organisation commune de programmes, en s'appuyant sur des outils d'apprentissage à distance; deuxième étape: création d'entreprises communes; troisième étape: création d'établissements*).
- ▶ Offrir aux réseaux bien établis un **statut européen** pour permettre des financements transfrontières au titre du budget de l'UE et offrir une assise solide sur le long terme.

*Il conviendrait d'aligner le niveau d'ambition politique sur les moyens d'action et de l'intégrer dans la réflexion à venir sur les finances de l'UE.*



## Universités européennes

### Proposition de la CPU

#### ***Création des partenariats structurants européens***

La CPU, Conférence des Présidents d'Université qui regroupe 129 membres, les universités françaises et les établissements d'enseignement supérieur, détaille ci-dessous les grands objectifs et les principes de mise en œuvre des campus transnationaux, que la DG EAC pourrait mettre en place dans le prochain programme Erasmus+. Cette proposition vise principalement à créer des relations pérennes, fortes et dynamiques entre un nombre limité d'établissements d'enseignement supérieur européens, notamment en articulant leurs coopérations à la fois sur la formation et la recherche toutes deux nécessaire à l'élaboration de stratégie des établissements. De tels partenariats permettront également d'amplifier la structuration de l'EEES au niveau européen.

Dans une période d'incertitude sur l'évolution de la construction européenne, il est important de souligner l'apport des programmes européens à destination des espaces de l'enseignement supérieur et de la recherche. Aujourd'hui ces programmes doivent passer à un niveau supérieur de coopération en favorisant la **construction de partenariats structurants entre un nombre limité d'établissements du supérieur européens (4 à 6)**. Ces programmes doivent se nourrir des stratégies d'établissements et être au plus près des besoins. Ce sera l'effet de levier pour structurer plus avant les relations entre établissements au niveau des étudiants, des enseignants-chercheurs et du personnel administratif, renforcer les liens vertueux entre la recherche et la formation ainsi que les complémentarités entre établissements d'enseignement supérieur avec l'objectif de les inciter à se nourrir des programmes existants.

Ces programmes vont indiquer leur objectif et trajectoire avec plusieurs étapes (ex. après les premiers 3 ans) ainsi que les livrables (ce qui pourrait être le cas après 5 ans). Après la cinquième année, un léger soutien pourrait assurer la période des prochains trois ans afin de consolider ces universités européennes et assurer leur pérennité.

#### ***Une approche intégrée, pérenne et ciblée pour renforcer la stratégie des établissements***

La CPU est profondément attachée à une approche intégrée au niveau européen et favorable à des liens beaucoup plus forts entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Une telle approche permet les établissements d'enseignement supérieur de développer les stratégies européennes et internationales des établissements et renforcer les partenariats pérennes et à long terme.

Cette vision intégrée passe par :

- une gouvernance plus resserrée entre les trois Directions Générales (notamment DG R&I, DG

EAC et DG REGIO);

- des liens plus forts et structurants entre les programmes Erasmus+, H2020 et les fonds structurels, et des interactions réelles entre recherche/formation au service de la stratégie mise en œuvre par les établissements d'enseignement supérieur;
- l'intégration de la dimension recherche dans le programme Erasmus+ quand cela est possible et de la formation dans le programme H2020, dans le but de faciliter dès que possible le transfert des résultats de la recherche vers la formation, notamment celle des jeunes chercheurs;
- renforcement des liens entre les partenaires publics et privés.

L'objectif de ces campus transnationaux est d'inscrire leur champ d'activité en complémentarité avec ceux des partenariats stratégiques qui pourraient s'y intégrer.

Il vise à structurer plus avant les relations entre établissements au niveau des étudiants, des enseignants-chercheurs et du personnel administratif et renforcer les liens vertueux entre la recherche et la formation ainsi que les complémentarités entre établissements d'enseignement supérieur. Le programme des universités européennes spécialisées à certains domaines sera organisé au travers de la coopération des établissements disposant d'atouts complémentaires, tant au niveau de la formation que de la recherche. Dès la mise en place, ces partenariats pourront préfigurer une plus grande assurance de pérennité dans leur mode de fonctionnement.

## **1. Pour une réelle vision intégrée entre H2020 et Erasmus+ : renforcer les liens entre enseignement et recherche**

### **Favoriser le lien formation – recherche**

Ces partenariats devront combiner enseignement supérieur (modules d'enseignements complémentaires co-construits entre plusieurs établissements, mobilité des étudiants, usage d'outils numériques), recherche et innovation (programme de formation à et par la recherche, exploitation des résultats de la recherche par les structures d'innovations en lien avec les entreprises), seuls à même de permettre des partenariats structurants et pérennes. Ceci pourrait être atteint grâce au développement d'un portfolio étudiant et l'acquisition des crédits ECTS dans les différentes institutions en lien avec les partenariats structurants.

#### *Idée 1 : Sensibilisation à la recherche*

Afin de sensibiliser les étudiants de premier cycle à la recherche, la création d'un module dans le curriculum des offres de formation sera fortement encouragée. Ce module pourra aborder les sujets suivants :

- i) l'explication de l'identification d'une question scientifique,
- ii) les outils et recherche bibliographique,
- iii) le choix des outils pour répondre à la question scientifique,
- iv) un bref séjour en laboratoire de recherche dans l'un des établissements du campus transnational,
- v) les bases de l'intégrité scientifique,
- vi) la présentation des métiers de la recherche et les moyens d'y accéder.

Ce module de cours pourrait être co-construit par différents intervenants des établissements

partenaires et dispensé soit via visioconférence, soit via création et mise en ligne d'une plateforme. Idéalement, des bénéficiaires du prochain programme-cadre FP9 seront sollicités afin d'illustrer ce module par des cas concrets.

#### *Idée 2 : Sensibilisation à l'innovation et l'entrepreneuriat*

La création d'un module dans le curriculum des offres de formation sera fortement encouragée afin de sensibiliser les étudiants de premier cycle ainsi que les candidats au doctorat à l'innovation et l'entrepreneuriat. Ce module pourra aborder les sujets suivants :

- i) protection et exploitation de la propriété intellectuelle en tant que résultat du travail des chercheurs
- ii) la maturation des projets innovants et transfert technologique
- iii) que c'est l'entrepreneuriat ?
- iv) de la recherche à l'entrepreneuriat (y compris les témoignages des étudiants-chercheurs qui ont effectué un projet d'entrepreneuriat)
- v) des mécanismes variés combinant la recherche et la création d'entreprises.

Ce module de cours pourrait être co-construit par différents intervenants des établissements partenaires et des professionnels en innovation et création d'entreprises. Ils seront dispensés soit via visioconférence, soit via création et mise en ligne d'une plateforme.

#### *Idée 3 : Dissémination du savoir acquis par H2020 et le futur FP9*

Dans ce cadre, il faudra inciter fortement à l'intégration et à la dissémination des connaissances des programmes européens de recherche dans ce réseau d'établissements lorsque un des établissements de l'université européenne participe au H2020 et aux futurs FP9 projets (ex. ERC, MSCA ou projets collaboratifs) qui devraient déboucher sur un transfert quasi systématique des connaissances vers les formations des établissements impliqués, en conduisant à une sensibilisation forte à la recherche des étudiants de premier cycle et au niveau doctoral (d'après la pertinence des connaissances) et au-delà au travers de séminaires (qui pourraient être mis en ligne) et de stages dans les laboratoires (notamment dans ceux qui gèrent les projets FP9) des membres du partenariat.

#### *Idée 4 : Mobilité des chercheurs*

Il sera nécessaire d'avoir un mécanisme pour pouvoir inviter les chercheurs/enseignants/innovateurs européens de haut niveau (non-membres de l'université européenne) ou les pays hors l'UE en séjour entre 1 et 6 mois pour délivrer les cours, partager leurs savoir-faire et développer les interactions entre formation, recherche et innovation (ils auront la possibilité de transférer ces connaissances à tous les membres de l'université européenne, au travers de la mobilité virtuelle ou physique.

## **2. Les mobilités comme moyen structurant de renforcer ces partenariats**

### **2.1 La mobilité individuelle**

La coopération entre les membres des partenariats structurants pourra d'autant plus être incitée et rendu pérenne, que la mobilité sera considérée comme un vecteur important de rapprochement entre des responsables de service des établissements, des enseignants-chercheurs et des étudiants. Ces mobilités s'adresseront aux différentes catégories d'établissements et permettront de renforcer les liens stratégiques, et certains domaines de spécialisation de ces établissements.

### **2.1.1 La mobilité étudiante**

Il y a un éventail des programmes/outils européens pour favoriser la mobilité des étudiants. L'objectif est d'avoir un nombre suffisant d'étudiants concernés. Les établissements de ce partenariat peuvent choisir le bon instrument et augmenter les processus d'intégration étape par étape. Dans ce cadre, un nombre important des étudiants doit profiter de cette mobilité. La mobilité encadrée (en comparaison avec la mobilité individuelle non encadrée) permet de créer un environnement basé sur confiance, pour les étudiants et les enseignants ; c'est un élément clé pour l'augmentation de la mobilité. Cette mobilité physique des étudiants pourra être atteinte via trois processus :

- La mobilité de crédits qui devrait concerner un nombre important d'étudiants dans les autres établissements membres du partenariat, qui fera partie des diplômes dans leur établissement d'accueil (études ou stages, dont la longueur peut varier de 2 mois jusqu'à un an académique)
- La mobilité dans les programmes de double diplôme (études ou stages d'après les modalités accordées par les partenaires)
- La mobilité dans les programmes de master conjoints ou diplômes conjoints (possibilité d'utiliser Erasmus Mundus programme)

La mobilité étudiante, via la mobilité de crédits, est un des éléments clés permettant l'individualisation des diplômes, ainsi que l'ouverture d'une possibilité de développer des formations basées sur la pluridisciplinarité en promouvant l'idée d'un programme de formation construit autour des majeurs et des mineurs. Cette approche est aujourd'hui reconnue pour sa capacité à assurer une meilleure insertion professionnelle.

Pour les doctorants, un financement par une période de 12 mois est à prendre en considération. Pour répondre aux besoins des cotutelles en termes de codirection des doctorats conjoints mais également pour assurer des séjours de recherche de longueur suffisante pour avancer les travaux.

S'agissant de la mobilité des étudiants en situation de handicap, une charte élaborée par la Commission Européenne permettrait aux acteurs de clarifier la procédure d'accueil, afin d'harmoniser les pratiques entre Etats membres.

### **2.1.2 Mobilité des enseignants/chercheurs**

La création des programmes de double diplôme et de diplômes conjoints implique la mobilité des facultés et des chercheurs

- En tant que professeur invité (cadre de mobilité ECTS)
- En tant que professeur contribuant au montage d'un programme de double diplôme
- En tant que professeur contribuant au diplôme conjoint

## **2.3 Pédagogie innovante**

### *Approches nouvelles de l'enseignement et l'apprentissage*

Les nouvelles approches pédagogiques doivent être au cœur des préoccupations des ces universités européennes (cela représenterait un critère d'évaluation). L'utilisation des outils numériques est un moyen pour faciliter le développement et la mise en œuvre des curricula.

- une approche centrée sur l'étudiant / classe inversée<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> <http://www.uq.edu.au/teach/flipped-classroom/what-is-fc.html>

- l'apprentissage mixte (« *blended learning* »), combinaison de la formation en face-à-face et formation à distance aide à optimiser le temps passé dans la classe, individualiser les cours et améliorer la qualité des programmes de formation.

- apprentissage basé sur problèmes est une approche centrée sur l'étudiant qui encourage la maîtrise du sujet via un travail collaboratif entre étudiants dans le but de résoudre un problème à solutions multiples. Ceci peut être réalisé au cours de la formation en face-à-face ainsi que à l'aide des classes virtuelles.

### *Classe virtuelle*

La mobilité virtuelle ne peut se substituer à la mobilité physique et doit être un outil supplémentaire permettant de nouveaux types de coopérations entre établissements, notamment en contribuant à des formations à distance pour les diplômes conjoints ou à des web-séminaires scientifiques pour les doctorants.

En effet, afin de permettre aux étudiants de connaître l'expérience à l'international, la création de modules de cours à distance dans le cadre de doubles diplômes sera à encourager. Ces modules pourront être à la fois dispensés en classe par des visio-conférences mais aussi via une plateforme puisqu'ils sont particulièrement adaptés au format de visio-conférence/classe virtuelle. C'est une voie à prendre vers l'internationalisation de son institution et vers l'inclusion. En sus, l'approche pédagogique pourrait, par exemple, se faire par un « apprentissage basé sur problèmes » favorisant ainsi le travail collaboratif entre étudiants de différents établissements impliqués dans la formation.

### **3. Formation tout au long de la vie**

La formation tout au long de la vie est essentielle pour la compétitivité de l'économie basée sur la connaissance. Celle s'applique à tous les niveaux de l'éducation et de la formation et concerne toutes les étapes de la vie, ainsi que les différentes modes d'apprentissage. En général, les personnes qui suivent la formation tout au long de la vie sont plus âgées que les étudiants en formation initiale et travaillent souvent en parallèle, ce qui rend la mobilité impossible pendant les études.

Ainsi, la création des modules pédagogiques en ligne adaptés à cet objectif, comme un mixe qui allie la visio-conférence et présence de l'enseignant, apparaît comme une solution. Le portfolio des cours en ligne pour les différents programmes pour les étudiants en formation initiale développés par le personnel enseignant des établissements impliqués dans l'université européenne sera mis à disposition des cours de formation tout au long de la vie. Celle-ci portera sur l'acquisition des compétences sera encouragée plutôt que la délivrance des diplômes.

### **4. Renforcer les liens institutionnels entre les établissements membres des universités européennes**

Ce partenariat est basé sur l'évolution des stratégies communes, l'amélioration du fonctionnement des structures administratives et problématiques (propriété, financement, énergie, facteur de pérennité, bien-être des étudiants, stratégies des RH, direction et gestion, gouvernance, ainsi que l'amélioration de l'internalisation des établissements, etc.). Ces enjeux importants peuvent être abordés dans le cadre du *capacity-building* infra-européen (entre les membres de l'université européenne). Ils peuvent concerner le personnel académique et administratif effectuant la mobilité physique et virtuelle.

Les conclusions seront ensuite mises à la disposition de chaque communauté dans un souci de dissémination du partage des bonnes pratiques. Les objectifs pourront notamment porter sur l'aide à un des membres du partenariat, l'amélioration du processus interne, le domaine qualité, la dissémination (hors Europe) et la visibilité des nouvelles pratiques. Le dispositif doit être au service de l'ensemble des membres.

Les membres de l'université européenne proposeront leur propres priorités et objectifs.

## **5. Soutenir le dispositif**

Ces universités européennes seront construites sur la base d'une stratégie pluriannuelle communément établie entre les établissements membres.

Les universités européennes devront démontrer leur volonté de structurer leur partenariat de manière pérenne, notamment en renforçant les liens recherche et formation. Ils pourraient également démontrer leurs complémentarités et points communs ainsi qu'une volonté de renforcer leurs spécialisations et filières d'excellence.

Ils devront être souples et inscrits par un soutien dans la durée (5 ans avec passage par une évaluation à 3 ans).

## **6. Des plateformes au service des partenariats structurants**

Afin de pallier aux difficultés des mobilités de longue durée pour certaines catégories d'étudiants, l'usage des outils comme la visioconférence ou de modules de cours (mobilité de crédits) déposés par les établissements du partenariat sur une plateforme par un établissement partenaire sera fortement encouragé. Ainsi, l'usage de l'apprentissage mixte (« *blended learning* ») dans le cadre de doubles diplômes sera fortement soutenu dans ce programme.

Les supports numériques, qu'ils s'agissent de contenu, comme de captation pourraient être mis à la disposition de la communauté après un temps de réserve fixé en accord par les établissements du partenariat structurant.

## **7. Des synergies à renforcer**

Les plus grandes interactions souhaitées entre le FSE et le programme Erasmus+ passeront par une harmonisation des règles de financements et des calendriers compatibles afin d'accroître l'effet de levier (ex. équipement, formation tout au long de la vie) et un financement complémentaire de mobilité individuelle.

Les actions de formation représentent un pilier d'action de ces campus transnationaux mais pas uniquement. Ces actions de formation doivent revêtir des formes diverses et flexibles adaptées à la situation de ces établissements (que ces coopérations s'appuient sur des actions Erasmus + existantes ou autres)

Dans le cas des programmes Erasmus +, il serait utile d'envisager un système de bonus pour les établissements membres de campus transnationaux qui postuleraient à d'autres actions Erasmus + utile à leur stratégie lors de l'évaluation (masters conjoints).

## Quelles universités européennes ? Un état des lieux de l'existant

Cette note présente différentes institutions, initiatives et programmes existants susceptibles de nourrir la réflexion sur les universités européennes que le Président de la République appelle de ses vœux dans son discours du 26 septembre 2017. Elle en propose une cartographie et typologie succincte.

### Extrait du discours du Président de la République

Sorbonne, 26 septembre 2017

*Et le ciment le plus fort de l'Union sera toujours la culture et le savoir. Car cette Europe [...] parcourue par tant de guerres, de conflits : ce qui la tient, c'est sa culture.*

*Notre fragmentation n'est que superficielle. Elle est en fait notre meilleure chance. Et au lieu de déplorer le foisonnement de nos langues, nous devons en faire un atout ! L'Europe doit être cet espace où chaque étudiant devra parler au moins deux langues européennes d'ici 2024. Au lieu de regretter le morcellement de nos contrées, renforçons les échanges ! En 2024, la moitié d'une classe d'âge doit avoir passé, avant ses 25 ans, au moins six mois dans un autre pays européen. Qu'il soit étudiant ou apprenti. [...].*

*Je propose la création d'universités européennes qui seront **un réseau d'universités** de plusieurs pays d'Europe, mettant en place **un parcours où chacun de leurs étudiants étudiera à l'étranger** et suivra des cours **dans deux langues au moins**. Des universités européennes qui seront aussi des **lieux d'innovation pédagogique, de recherche d'excellence**. Nous devons nous fixer, d'ici à 2024, en construire au moins une vingtaine. Mais nous devons, dès la prochaine rentrée universitaire, structurer les premières, avec de véritables semestres européens et de véritables diplômes européens.*

De la proposition du Président de la République, on retient que les universités européennes auraient à répondre aux critères suivants :

- elles prennent appui sur la dimension culturelle constitutive de l'Europe et font du **plurilinguisme** non seulement un atout mais une exigence de leurs formations ;
- elles font de la **mobilité** de leurs étudiants une composante essentielle de leurs formations, sous forme notamment de « semestres européens » ;
- elles sont des **lieux d'innovation pédagogique et de recherche d'excellence** ;
- elles constituent des **réseaux** ;
- elles délivrent de « **véritables diplômes européens** ».

Le paysage des institutions, établissements et programmes existants qui répondent au moins pour partie à certains de ces critères est le fruit d'histoires diverses et d'initiatives relevant de différents niveaux – Union Européenne, accords intergouvernementaux, politiques nationales, régionales, d'établissements. Sans exhaustivité, on peut y repérer :

- des **institutions dispensant des formations à forte dimension européenne** :
  - le Collège d'Europe, de droit belge à Bruges et polonais à Natolin, bénéficie du concours des Etats européens, de l'Union européenne et de fondations privées ; il dispense des formations de master à près de 500 étudiants européens ;
  - l'Institut universitaire européen à Florence est une organisation intergouvernementale financé par 22 Etats européens qui forme et accueille plus

- de 500 doctorants, plus de 200 jeunes chercheurs et des professeurs invités dans des domaines des sciences sociales et humaines ayant souvent une dimension européenne ;
- l'Université Viadrina est une université allemande spécialisée dans les études européennes et internationales dont 40% des 6500 étudiants sont étrangers ; elle a un fort partenariat transfrontalier avec l'université de Poznan ;
- des **institutions intergouvernementales ou européennes de recherche** formant des doctorants et jeunes chercheurs :
- les Communautés de la connaissance et de l'innovation de l'Institut européen de technologie (IET) financées par l'Union européenne développent, au sein des établissements d'enseignement supérieur qui en sont membres et en collaboration avec leurs partenaires industriels et de recherche, des programmes de formation master et de doctorat avec une forte dimension d'innovation technologique : elles devraient concerner 10000 étudiants de master et 10000 doctorants entre 2014 et 2020 ;
  - le Laboratoire européen de biologie moléculaire (Heidelberg, Grenoble, Hixton, Monterotondo, Hambourg) accueille 240 doctorants des 23 Etats européens membres de cette organisation internationale et d'autres pays associés, dans le cadre d'un *PhD program* très sélectif, ainsi que plusieurs centaines de jeunes chercheurs post doctoraux ; ce programme est conduit avec des universités partenaires ;
  - l'Institut universitaire européen de Florence (cf. ci-dessus) peut être également placé dans cette catégorie.
- des **institutions ou initiatives bilatérales qui suscitent et financent des partenariats entre établissements** d'enseignement supérieur dans le cadre d'appels à projets sélectifs :
- l'Université franco-allemande soutient 6500 étudiants inscrits dans 170 doubles cursus de licence et de master ainsi que 500 doctorants impliqués des collèges doctoraux et des formations doctorales binationales. Ces programmes de formation, conçus conjointement par les universitaires des deux pays et répondant à des exigences de qualité, sont portés par un réseau de 180 établissements d'enseignement supérieur français et allemands ;
  - d'autres réseaux universitaires binationaux soutiennent la mobilité au sein de formations en partenariat ;
- des **initiatives transfrontalières** entre universités
- EUCOR – Campus européen réunit 5 universités des 3 pays du Rhin supérieur – dont 3 sont ou ont été labélisées d'excellence a un statut juridique européen (Groupement européen de collectivités territoriales) qui concrétise et facilite les mobilités, les coopérations, le partage des équipements, les projets communs. Prévoyant des recrutements communs, ayant de mêmes priorités thématiques et une même vision à long terme, EUCOR bénéficie de financements Interreg et ses universités ont constitué un fonds commun d'1 M€ pour financer ses priorités ;
  - L'Université de la Grande Région qui réunit 6 universités de 4 pays est une association de droit luxembourgeois qui vise à développer une culture transfrontalière et multilingue au profit d'une structuration visible à l'international et du développement de l'espace de la Grande Région,

- l'Université Viadrina (cf. ci-dessus) peut être également mise dans cette catégorie.
- des **universités d'excellence labélisées** dans le cadre de programmes nationaux ayant des partenariats stratégiques avec d'autres universités en Europe :
  - Trois pays européens ont initié des politiques en faveur de l'excellence universitaire : l'Allemagne, la France et, dans une bien moindre mesure, l'Espagne. Ont ainsi été labélisés, en France, 9 Idex dont 3 pérennisées et 9 I-Site, et en Allemagne 11 Initiatives d'excellence. Aux 172 Labex, aux 10 Instituts convergence et aux 29 Ecoles universitaires de recherche actuellement sélectionnés dans le cadre des PIA1, 2 et 3, ce sont, en Allemagne, 45 écoles doctorales et 43 clusters d'excellence qui peuvent être mis en regard.
  - Ces politiques en faveur de l'excellence universitaire ont pour but de renforcer l'attractivité et la compétitivité à l'international des établissements et des organisations de recherche. L'espace européen n'est pas, pour ces initiatives d'excellence, un espace spécifique de coopération mais un espace de compétition au même titre que l'espace mondial. Entre la France et l'Allemagne, il y a une compétition feutrée mais réelle, par ex. au regard de leur attractivité pour les étudiants<sup>1</sup> et jeunes chercheurs étrangers. Mais l'espace européen de l'enseignement supérieur et de recherche est tout autant un espace de coopération où les établissements, de plus en plus différenciés, se connaissent de mieux en mieux et collaborent de plus en plus : les benchmarks essentiellement européens auxquels ont procédé les porteurs d'initiatives d'excellence en France en témoignent. Il devrait être possible d'inciter les porteurs de projets d'excellence sélectionnés dans le cadre de programmes nationaux, à établir des collaborations sur la base de leurs convergences et complémentarités.
  - La création d'un espace de coopération entre établissements fortement engagés dans le renforcement de leur compétitivité est un vecteur majeur de l'action de l'Europe dans les domaines de l'ESR. Le PCRD, par exemple, montre que l'articulation de ces deux logiques est féconde et renforce la position de l'Europe dans la mondialisation. L'ouverture des projets que certains pays comme l'Allemagne et la France ont sélectionnés au titre de leur programme d'excellence à des partenaires d'autres pays pourrait être envisagée au niveau européen.
- des **établissements multicampus** tels qu'ESCP Europe.
- des **réseaux européens d'établissements** partageant certaines mêmes caractéristiques sont nombreux : ils contribuent à faire évoluer l'espace européen dans un sens qui associe différenciation, partage d'expérience, coopération sur des priorités partagées, etc.
  - la Ligue des universités européennes de recherche (LERU) et ses 23 universités de 10 pays,
  - le Groupe de Coimbra avec ses 39 universités de 23 pays,
  - les Universités des villes capitales (UNICA) avec ses 46 universités de 35 capitales,
  - l'Association des jeunes universités européennes de recherche (YERUN) avec ses 18 universités de 12 pays

<sup>1</sup> Cf. Le classement de l'attractivité des pays pour les étudiants internationaux : <http://www.study.eu/article/the-study-eu-country-ranking-2017-for-international-students>

- le réseau T.I.M.E. (Top Industrial Managers for Europe) constitué en 1989 avec l'école Centrale réunit 47 écoles ou universités de 17 pays de la grande Europe et 8 établissements de 4 autres grands pays (Japon, Chine, Brésil, Australie).

*On trouvera en annexe une présentation un peu plus développée et sans souci d'exhaustivité de ces différentes institutions et initiatives, parfois complétées par la mention d'institutions ou de programmes voisins.*

## Annexe

### **1. Des institutions et initiatives ayant une activité de formations et/ou recherche à forte dimension européenne**

#### **1.1 Le Collège d'Europe**

Le Collège d'Europe est un établissement d'enseignement supérieur de droit privé belge (Fondation d'utilité publique) fondé en 1949 par des figures de proues européennes. Implanté à **Bruges** (Belgique), il a ouvert une institution sœur en 1993 à **Natolin** (Pologne) avec le soutien de la Commission européenne et du gouvernement polonais. Le Collège de Bruges est administré dans le cadre de la législation belge, celui de Natolin dans le cadre de la législation polonaise.

Le Collège dispense des formations de 10 mois portant sur les questions et affaires européennes. Il délivre des masters spécialisés (droit européen, économie européenne, politique et gouvernance européennes, relations internationales et diplomatiques de l'UE) accrédités par la NVAO (agence flamande d'accréditation) à Bruges, et un master spécialisé en études européennes interdisciplinaires à Natolin. Le Collège d'Europe à Natolin et la *Flechter school of Law and Diplomacy* de la Tufts University aux Etats-Unis proposent un master conjoint d'affaires transatlantiques.

Le Collège d'Europe accueille chaque année 460 étudiants (340 à Bruges, 120 à Natolin) de plus d'une cinquantaine de pays. Le recrutement des étudiants s'effectue par le Collège lui-même en collaboration avec des comités de sélection nationaux. 70% des étudiants ont une bourse, soit de leur gouvernement soit de fondations privées. Les langues de travail du collège sont l'anglais et le français. La plupart des étudiants sont tri- voire quadrilingues.

#### ***En complément***

Le **Master européen de gouvernance administrative (MEGA)**, décidé à l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Élysée (2003) et initié en 2005, est une formation continue franco-allemande ouverte à des fonctionnaires, mais aussi des cadres du privé, des deux pays et d'autres pays européens. Elle est mise en place conjointement par l'ENA et l'université Panthéon-Sorbonne côté français, et par les universités Humboldt de Berlin et de Potsdam côté allemand. Constituée désormais autour de 4 modules de 14 jours et d'un stage de 9 semaines étalés sur 24 mois, cette formation accueille des promotions d'une vingtaine d'étudiants chaque année.

#### **1.2 L'Institut Universitaire européen**

L'Institut universitaire européen (IUE) de Florence est né dans les années 50 de l'idée de créer une université européenne. Inauguré une vingtaine d'années plus tard, en 1976, par les six pays fondateurs de la Communauté économique européenne, c'est une organisation internationale indépendante de l'Union européenne. Il est actuellement financé par 22 Etats.

Dédié à la formation doctorale, à un programme de master en droit et à la recherche dans les domaines de l'économie, de l'histoire, du droit, des sciences politiques et sociales, l'IUE accueille plus de 550 doctorants, 100 chercheurs post doctoraux, 85 professeurs et 130 assistants de recherche et 200 personnels administratifs. Les doctorants sont financés pour trois ans par des programmes de bourses de leur pays (membres ou associés à l'IUE) et pour un an par l'IUE, les post-docs et les chercheurs invités le sont notamment dans le cadre d'un programme financé par la Commission européenne.

L'IUE contribue également à donner à la formation de hauts fonctionnaires internationaux et européens et, dans une moindre mesure, nationaux une dimension européenne dans le cadre de son Ecole de gouvernance transnationale.

#### ***Pour mémoire***

Les **écoles européennes** sont des établissements d'enseignement primaire et secondaire créés sur la base d'une convention intergouvernementale et gérés par un Conseil supérieur spécifique de la Commission européenne. Elles permettent en particulier la scolarisation des enfants de fonctionnaires européens. 13 écoles, implantées en Allemagne,

Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, accueillent environ 20000 élèves. Elles délivrent un **baccalauréat européen**.

Par ailleurs, certaines écoles nationales sont agréées par le Conseil supérieur pour y accueillir prioritairement des enfants des personnels d'institutions européennes, tandis que d'autres écoles nationales le sont parce qu'elles conforment aux programmes des écoles européennes.

### 1.3 L'Université européenne Viadrina

L'Université européenne Viadrina de Francfort-sur-Oder, (re)créée en 1991 à la frontière germano-polonaise, accueille 6500 étudiants dont près de 40% d'étudiants étrangers. Le Collegium Polonicum implanté de l'autre côté de l'Oder en Pologne, et cogéré avec l'université de Poznan, accueille une partie des 1500 étudiants polonais. Constituée de trois facultés, d'études culturelles, de droit, et d'économie, la Viadrina a développé une stratégie de spécialisation de son offre de formation et de recherche dans les domaines des études européennes, internationales et interculturelles. Ayant depuis 2008 le statut de fondation, la Viadrina est présidée depuis plus de 35 ans par des personnalités à forte dimension européenne ou internationale : un américain d'origine allemande spécialiste de politique comparée, Hans Weiler, une politiste quadrilingue, deux fois candidate du SPD à la présidence de la République fédérale Allemande, Gesine Schwann, un ambassadeur allemand à l'ONU, Gunter Pleuger, un spécialiste du monde slave, Alexander Wöll.

#### *En complément*

Créés en 1989, les chaires Jean Monnet et désormais les activités financées dans le cadre d'Erasmus+ et labélisées « **Jean Monnet** » (centres, réseaux, projets, etc.) promeuvent l'excellence en matière d'enseignement et de recherche dans le domaine des études européennes non seulement dans les universités et institutions européennes mais aussi au niveau mondial.

## 2. Des institutions intergouvernementales ou européennes de recherche ayant des programmes de formation post gradués (M, D)

### 2.1 Le Laboratoire européen de biologie moléculaire

Le Laboratoire européen de biologie moléculaire (**EMBL**) est une institution de recherche intergouvernementale dont sont membres 23 pays européens. L'EMBL accueille 240 doctorants dans son *PhD program*, un des programmes en biologie moléculaire et structurale les plus sélectifs. L'EMBL s'attache également à développer des formations doctorales avec les meilleures universités partenaires de ses différents Etats membres, conduisant à l'obtention d'un *Joint PhD Degree*. Le but est de constituer à terme un réseau de formation doctorale d'excellence en biologie moléculaire avec ces universités partenaires.

#### *En complément*

Le **CERN** a mis en place un programme d'accueil de doctorants en physique des particules inscrits dans des universités de ses Etats membres pour une durée de 6 à 36 mois (ainsi qu'un programme de stage de 2 à 12 mois pour des étudiants de master en sciences administratives et de gestion). Des organisations de recherche comme la **Société Max Planck** développent des *International Research Schools* (IMPRS PhD Program).

### 2.2 L'Institut européen de technologie

Les **Communautés de l'innovation et de la connaissance** (KICs) de l'**Institut européen de technologie** reposent sur l'intégration de la formation dans les partenariats entre la recherche et l'économie : les KICs développent des programmes de formation de master et doctorat à l'échelle européenne, souvent sur la base de cursus labélisés qui mettent l'accent sur l'acquisition de compétences entrepreneuriales et

l'innovation<sup>2</sup>. Les 3 premières KICs (climat, TIC et énergie) ont ainsi formé 1974 étudiants de master et doctorat. Entre 2014 et 2020, ce sont 10000 diplômés de master et 10000 docteurs que les KICs de l'EIT devraient former, dans le cadre de cursus associant l'excellence scientifique et technologique et une forte composante entrepreneuriale.

### 3. Des institutions ou initiatives bilatérales pour développer des partenariats entre établissements d'enseignement supérieur

#### 3.1 L'Université franco-allemande

L'Université franco-allemande, créée en 1997 dans le cadre d'un accord intergouvernemental et financée à parts égales par les deux pays, suscite, évalue et participe au financement de cursus franco-allemands mis en œuvre par un réseau unique au monde de 180 établissements – universités et écoles – des deux pays.

Près de 6500 étudiants des deux pays (dont 555 de pays tiers) sont inscrits dans 170 doubles cursus de licence et master où ils étudient ensemble, alternativement dans chacun des deux systèmes d'enseignement supérieur. Reposant sur des programmes pédagogiques élaborés conjointement par des enseignants chercheurs français et allemands, ces cursus favorisent un haut degré d'intégration qui les distingue des autres programmes d'échange et de mobilité. L'UFA suscite et finance 24 collèges doctoraux, une dizaine de PhD Track, des écoles d'été, etc. : 500 doctorants participent à des formations doctorales conjointes (ateliers, séminaires...). Ces doubles cursus comme ces programmes doctoraux intègrent pour nombre d'entre eux une ouverture à des pays tiers.

Les cursus et autres programmes que soutient l'UFA sont sélectionnés au terme d'un processus quadriennal d'évaluation de leur qualité pédagogique et scientifique très exigeant. Les 1500 diplômés issus chaque année de ces doubles cursus voient leurs compétences linguistiques et interculturelles, très appréciées sur le marché du travail, reconnues dans un supplément au diplôme mis en place par l'UFA dès ses premières années.

Dotée d'une gouvernance reposant sur 6 instances (présidence et secrétariat général, conseil d'université, assemblée des établissements membres, commission scientifique, groupes disciplinaires et représentants des étudiants), l'UFA a un budget de 12 M€ et emploie 33 agents.

#### 2.2 D'autres universités et réseaux universitaires binationaux

L'**Université franco-italienne (UFI)**, créée en 1998 par un accord intergouvernemental, soutient des programmes de coopération universitaire par le financement de mobilités d'étudiants, de doctorants en cotutelle, de post-doctorants et de professeurs invités ; elle octroie quelques bourses doctorales. Le secrétariat qui gère les appels d'offres pour ces programmes se trouve, côté français, à l'université de Grenoble Alpes et, côté italien, à l'université de Turin.

Le **Réseau franco-néerlandais (RFN)**, voulu par les deux gouvernements en 2000, s'est concrétisé en 2005 avec la création de deux antennes, à l'université de Lille 3 et à l'université d'Utrecht. Depuis 2014, l'antenne française du RFN a pour partenaire, côté néerlandais, une antenne hébergée par la NUFFIC. RFN et NUFFIC organisent des événements et rencontres sur des enjeux communs dans le but de favoriser les complémentarités et de renforcer les réseaux d'acteurs. Le RFN soutient la mobilité des étudiants, des doctorants et des enseignants chercheurs ; il diffuse des informations (ex. : guide pour la cotutelle, cartographies) pour les personnels académiques et administratifs. Il est doté d'un conseil scientifique.

L'**Université franco-espagnole (UFE)** est portée par les deux conférences des présidents d'université (CPU et CRUE). Inaugurée en octobre 2016, elle vise à constituer un réseau d'universités souhaitant favoriser la création

---

<sup>2</sup> « These innovative programmes are based on partnerships between different universities, companies and research centres that collaborate closely and offer double degrees, international and cross-sectorial mobility experiences, as well as applied innovation and entrepreneurship education. » cf. <https://eit.europa.eu/activities/education>

et la labellisation de formations conjointes (échanges de bonnes pratiques pour la gestion de doubles cursus ou de cursus intégrés et de cotutelles...). Son secrétariat, côté français, est basé à l'université de Pau.

L'**Université française en Arménie** (UFAR) est une fondation de droit arménien créée en 2000. Des cursus conduisant à l'obtention de doubles diplômes ont vu le jour dans le cadre d'un partenariat avec l'université Lyon 3. Elle délivre des formations en droit, finance, gestion et marketing à un millier d'étudiants environ qui y apprennent ou y perfectionnent leur français (50% des enseignements en master sont en français, délivrés pour une large part par des enseignants en mission venant de l'université Lyon 3 et de son IAE ). Son recteur et son secrétaire général sont français. L'UFAR est le principal pilier de la francophonie en Arménie.

L'**Université franco-azerbaïdjanaise** a ouvert en septembre 2016. Elle est portée côté français par un consortium piloté par l'université de Strasbourg et côté azerbaïdjanais par l'université d'Etat du pétrole et de l'industrie. Elle offre aux Azerbaïdjanais quatre formations double-diplômantes de licence (chimie, informatique, géophysique, instrumentation pour l'exploitation pétrolière).

#### **En complément**

Notons qu'il existe quelques réseaux comparables mis en place par d'autres pays, mais sans commune mesure avec l'UFA. Ainsi, entre l'Allemagne et l'Italie, le **Deutsch-Italienisches Hochschulzentrum** est géré par le DAAD à Bonn et l'université de Trento, ou entre la Bavière et les pays d'Europe du sud-est, le **Bayerisches Hochschulzentrum für Mittel-, Ost- und Südosteuropa** est implanté à l'université de Ratisbonne. Ces réseaux sont de moindre ampleur que les universités implantées par l'Allemagne dans quelques pays-cibles comme les universités germano-égyptienne ou germano-vietnamienne, etc.

## **4. Des universités transfrontalières**

### **4.1 EUCOR, le Campus européen**

Depuis 1988, la **Confédération européenne des universités du Rhin supérieur**, EUCOR, réunit les universités de la région trinationale du Rhin supérieur – Strasbourg, Mulhouse, Karlsruhe, Fribourg-en-Brigau et Bâle – dans le but de promouvoir la coopération dans tous les domaines de formation, de recherche et de ceux qui touchent à la vie étudiante, ainsi que la mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs, notamment dans le cadre d'enseignements transfrontaliers. EUCOR réunit 120000 étudiants, 15000 enseignants chercheurs et 11000 doctorants. Tout étudiant inscrit dans une de ses universités peut bénéficier de l'enseignement et des services des autres universités.

Après s'être doté d'un secrétariat permanent en 2000, EUCOR a acquis en 2016 le statut de Groupement européen de coopération territoriale et a mis en place une gouvernance et une organisation propres. EUCOR est désormais « **Le Campus européen** ». Trois des cinq universités du Campus européen ont été reconnues par les initiatives d'excellence française (Strasbourg) et allemande (Karlsruhe et Freiburg entre 2007 et 2011). Un financement Interreg de 2 M€ sur la période 2016-2018 contribue à la mise en place d'un plan de structuration et de développement commun et à l'établissement de procédures facilitant le recrutement commun de personnel scientifique d'excellence. Le statut de GECT habilite le Campus européen à soumettre des demandes de financement communes de manière indépendante auprès des organismes français, allemands, suisses et européens.

Le Campus européen s'est fixé quatre priorités thématiques en recherche : les sciences et technologies quantiques, la médecine de précision, le développement durable et les humanités et a constitué un fonds d'1 M€ pour financer des initiatives en ce sens. Il développe une vision à long terme : avoir des enseignants chercheurs, du personnel administratif, des services, des doctorants, des étudiants, des infrastructures et des projets de recherche et des diplômes communs ; devenir un pôle d'attraction pour les meilleurs jeunes chercheurs et étudiants internationaux ; constituer un modèle adaptable aux autres régions transfrontalières.

### **4.2 L'Université de la Grande Région**

L'Université de la Grande Région (UniGR) a vu le jour dans le cadre d'un programme Interreg (2008-2013) et avec le soutien des régions concernées. Depuis novembre 2015, elle réunit dans une association de droit

luxembourgeois les universités de Trèves, Kaiserslautern et de la Sarre (Allemagne), de Liège (Belgique), de Lorraine (France) et du Luxembourg. Ces 6 universités accueillent 132000 étudiants et réunissent 11060 enseignants chercheurs, elle vise à développer une culture transfrontalière et multilingue au profit d'une recherche et d'un enseignement d'excellence visible et compétitif à l'international aussi bien que du développement de l'espace grand-régional. Elle s'est dotée d'un fonds de mobilité permettant par ex. aux étudiants de suivre un cours ou de se rendre dans une bibliothèque d'une autre université, ou aux enseignants chercheurs de mener des projets communs. Les trois domaines phares de l'UniGR sont la biomédecine, les matériaux et l'utilisation rationnelle des ressources et les études transfrontalières.

#### **En complément**

Un réseau Erasmus+, *European cross-border skills*, réunit différents réseaux transfrontaliers : il est piloté par l'université de Pau en partenariat avec les universités de Saragosse et du pays basque, avec EUCOR, l'Université de la Grande Région, les universités de Savoie et du Val d'Aoste. Les autres coopérations universitaires transfrontalières existant entre la France et ses pays voisins n'ont pas le même degré d'institutionnalisation, bien qu'elles puissent recouvrir des coopérations importantes, quoi que globalement de moindre ampleur. On se référera au rapport que l'IGAENR vient de mettre au point sur ce sujet.

L'**Université transnationale du Limbourg** (tUL) a été fondée au début des années 2000 par les universités néerlandaise de Maastricht (près de 50% d'étudiants et 1/3 d'enseignants chercheurs étrangers) et belge de Hasselt qui hébergent les deux écoles qui la composent (sciences de la vie moléculaire et biomédicales, et technologie de l'information et statistiques). Autonome vis-à-vis des deux universités qui l'ont fondée, la tUL s'appuie néanmoins sur elles pour ses enseignants chercheurs. Elle coopère avec l'université catholique de Louvain dans un programme de droit. Elle n'est pas reconnue comme une université par les Pays-Bas.

## **5. Initiatives d'excellence**

Les politiques menées par quelques pays européens en faveur de l'excellence de leurs universités, (en Allemagne, France et, dans une bien moindre mesure, Espagne), contribuent à transformer le paysage et le profil des établissements d'enseignement supérieur. Bien que l'objectif de ces programmes d'excellence soit le renforcement de la compétitivité, de l'attractivité et de la visibilité internationale des universités, on peut se demander dans quelle mesure les établissements qui en bénéficient peuvent contribuer à l'émergence d'universités européennes.

### **5.1 L'Initiative d'excellence allemande**

Lors de ses deux « éditions » (2007-2011 et 2012-2017) l'Initiative d'excellence (IE) allemande a financé à hauteur respective de 1,9 et 2,7 Md€ trois types de projets : écoles doctorales, clusters d'excellence réunissant des partenaires universitaires et extra-universitaires sur une thématique, et stratégies d'avenir à l'échelle de l'ensemble d'un établissement. La deuxième édition de l'IE finance ainsi 45 écoles doctorales, 43 clusters d'excellence et 11 stratégies d'avenir. L'évaluation internationale de ces deux éditions de l'IE<sup>3</sup> a porté sur 6 critères dont celui de l'internationalisation, et sur ce critère en particulier, l'évaluation est positive : entre 2005 et 2014, la proportion de professeurs de nationalité étrangère est passée de 5,8% à 8,6% et celle des personnels scientifiques d'origine étrangère a connu une forte augmentation de 9,4% à 12,5%, tandis que la part de co-publications passait de 43% à 54 % entre 2003 et 2013. Un nombre limité des 11 stratégies d'avenir retenues dans la 2<sup>ème</sup> édition de l'IE a des objectifs européens. On mentionnera cependant quelques exemples :

- L'Université Humboldt de Berlin (labellisée université d'excellence en 2012) a créé en 2014 un réseau pour l'Europe centrale *Central European Network for Teaching and Research in Academic Liaison – CENTRAL* avec les universités de Vienne, Varsovie, Charles de Prague et ELTE de Budapest<sup>4</sup>. On note par ailleurs que le Centre Marc Bloch, désormais franco-allemand, intégré à l'université Humboldt, développe certaines de ses recherches sur des thématiques liées à l'Europe centrale ;

<sup>3</sup> Cf. Rapport Imboden : <http://www.gwk-bonn.de/fileadmin/Papers/Imboden-Bericht-2016.pdf>

<sup>4</sup> Cf. <https://www.international.hu-berlin.de/de/internationales-profil/partnerschaften/schwerpunktregionen/zentraleuropa>

- L'université de Constance (labélisée université d'excellence en 2007 et en 2012) fait partie du réseau de 18 jeunes universités européennes de recherche reconnues pour leur excellence YERUN (Young European Research Universities, cf. <https://www.yerun.eu/>) ;
- L'université technique de Dresde (labélisée université d'excellence en 2012) développe des stratégies d'internationalisation par axes disciplinaires dans lesquelles 6 des 11 universités partenaires sont européennes (TU Delft, U. Wroclaw, U. médicale de Wroclaw, *Medical School* du *King's College* de Londres, U. Poznan, U. Trente) ;
- L'université de Cologne (labélisée université d'excellence en 2012) développe 15 partenariats stratégiques internationaux répartis sur ses 4 axes clés. Sur 3 de ces 4 axes, une université européenne est partenaire : l'Institut de recherche sur le cancer et le vieillissement de l'université de Nice, l'université de Nimègue, et l'université de Copenhague ;
- Sur les 7 partenariats stratégiques développés par l'université libre de Berlin (labélisée université d'excellence en 2007 et en 2012), l'un se fait avec une université européenne, l'ETH de Zürich.

La dimension européenne des stratégies d'avenir des universités d'excellence allemandes n'est jamais mise au premier plan, elle est encadrée dans les stratégies internationales sans avoir d'importance déterminante. Il en est *a priori* de même pour les clusters d'excellence et les écoles doctorales.

La commission d'évaluation internationale de l'Initiative d'excellence allemande a proposé que, pour la 3<sup>ème</sup> édition de cette initiative qu'elle recommandait, l'attribution du label d'université d'excellence et du financement qui l'accompagne se fasse non sur la base d'un appel à projets compétitif – jugé inutile et fastidieux après les deux premières éditions – mais par confirmation de ce statut à une dizaine d'universités avec possibilité de pérennisation du financement.

## 5.2 L'Initiative espagnole pour des campus d'excellence internationale

Conçu en 2008, le programme du gouvernement espagnol « Campus d'excellence internationale » visait à remédier à l'atomisation et à la très faible différenciation des universités ainsi qu'à leur isolement vis-à-vis du monde économique. Les trois appels à projets intervenus en 2009, 2010 et 2011 en faveur de campus plus internationalisés, plus spécialisés et plus en lien avec le monde économique, ont conduit, après une phase de présélection, à la sélection de 16 campus d'excellence internationale et de 15 campus d'excellence à vocation régionale (européenne). Mais le contexte de la crise économique n'a pas permis de débloquer le financement de 686 M€ dont 85 % en prêt à taux zéro initialement prévu pour ce programme. En 2015, ce sont au total 7 M€ qui ont été investis pour ces campus d'excellence internationale.

## 5.3 Les initiatives d'excellence du Programme d'investissements d'avenir (PIA) français

Lancé en 2010, l'appel à projets « Initiatives d'excellence » du PIA1 vise à « faire émerger sur le territoire français 5 à 10 pôles pluridisciplinaires d'excellence d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial » : il s'agit de doter les regroupements sélectionnés de moyens qui leur permettront notamment de « développer leur attractivité internationale et leur insertion dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ». L'appel à projets du PIA2 s'inscrit dans le prolongement du précédent, mais s'attache également, à travers les I-Site, à « reconnaître l'ambition de transformation et la capacité d'innovation de sites dont les forces scientifiques sont plus concentrées sur quelques thématiques d'excellence ».

Comme l'Initiative d'excellence allemande, les Idex et les I-Site ont vocation à positionner les universités à l'international, et, s'il s'agit de renforcer leur insertion en Europe, c'est dans ce but. Les Idex s'attachent, semble-t-il, d'abord à développer des collaborations avec des universités de régions cibles à l'échelle mondiale, à y implanter des bureaux de représentation, et/ou à construire des partenariats stratégiques recouvrant différents champs de savoirs et différents types d'activités avec des universités d'autres continents, plus qu'à renforcer leur dimension européenne.

Lorsqu'elles développent des partenariats stratégiques avec des universités européennes, comme c'est le cas notamment de PSL avec Cambridge, l'EPFL et UCL, c'est principalement avec la même logique, mais ce

peut être aussi dans la logique d'un renforcement de leur ancrage dans une région transfrontalière, comme Strasbourg avec EUCOR, et Bordeaux avec Euskampus.

La dimension européenne est par ailleurs bien présente dans les Idex et dans un certain nombre d'I-Site à travers des actions visant à professionnaliser la préparation et la gestion des réponses aux appels à projets européens, ou à développer des outils et des coopérations qui renforcent leur présence en Europe.

L'appel à projet du PIA2 pour des initiatives d'excellence (Idex ou I-Site) exigeait des porteurs de projet qu'ils appuient la présentation de leur cible sur un benchmark approfondi. Si Lyon positionne son projet global au regard des universités de Toronto et de Tokyo, il s'inspire aussi de certaines spécificités des universités de Genève, d'Erlangen ou de UCL. De même, l'U. Côte d'Azur se positionne vis-à-vis d'Irvine, mais s'inspire de la trajectoire de l'université de Constance. Grenoble Alpes aspire à la visibilité d'Aalto et à la réputation d'université d'innovation d'Eindhoven ou de Delft, tout en prenant exemple sur la fusion des universités de Manchester.

Les benchmarks réalisés par les porteurs d'I-Site témoignent d'une attention accrue et d'une capacité à se positionner plus affinée vis-à-vis de compétiteurs en particulier européens : Future, l'I-Site de Paris-Est, établit son benchmark à partir de 4 universités néerlandaises et, pour ce qui est de la formation à la recherche, du MIT ; Lille sélectionnent 5 universités européennes de pays différents pour établir son benchmark, de même la Lorraine en retient 3 (Aarhus, K. Leuven et KIT) comme Clermont-Auvergne (3 universités techniques allemandes). Bref, la conscience européenne des universités porteuses d'I-Site est vive, plus, ou en tout cas différemment, de celles qui sont porteuses d'Idex.

## 6. Réseaux européens d'établissements

Depuis deux ou trois décennies, des réseaux d'universités ou d'écoles européennes partageant certaines mêmes caractéristiques se constituent autour de caractéristiques et de préoccupations communes, dans le but de définir des positions communes, d'échanger de bonnes pratiques, de développer des activités en réseau, de mener des formations communes de leurs équipes, etc. Ils contribuent à faire évoluer l'espace européen dans un sens qui associe différenciation et coopération sur des priorités partagées, etc.

Parmi les réseaux que l'on peut identifier, on citera :

- la **Ligue des universités européennes de recherche (LERU)** et ses 23 universités de 10 pays (dont la Suisse), structure son activité autour de groupes de travail thématiques (les relations avec les Alumni, l'éthique et l'intégrité scientifique, la parité, le e-learning, le financement par des associations caritatives, l'utilisation d'animaux de laboratoires, etc.), organise des écoles doctorales d'été pour les doctorants de ses établissements, développe des relations avec des réseaux d'universités comparables d'autres continents, etc. ;
- le **Groupe de Coimbra** réunit 39 universités multidisciplinaires de 23 pays (dont la Russie, la Turquie et la Suisse), souvent anciennes et implantées dans des villes grandes ou moyennes, et ayant une certaine renommée internationale. Ce réseau a mis en place des programmes de bourses pour accueillir des étudiants d'autres régions du monde ; il développe des projets financés par l'UE avec UNICA, il organise des universités d'été, des formations pour l'insertion professionnelle de leurs doctorants, des séminaires sur les politiques universitaires à l'attention des membres des équipes présidentielles, il élabore des positions communes sur des questions telles que le futur PCRD, etc. ;
- les Universités des villes capitales (**UNICA**) avec ses 46 universités de 35 capitales, développe également de nombreuses activités : EduLab, master classes de formation doctorale, groupes de travail les relations entre ville et universités, séminaires sur développement durable et stratégie universitaire, communication et publications scientifiques, sur le soutien aux étudiants réfugiés, la gestion de crise et sécurité, la qualité de la mobilité, relations avec les universités du sud de la Méditerranée, etc. ;
- l'**Association des jeunes universités européennes de recherche (YERUN)** avec ses 18 universités de 12 pays, est notamment missionné par ses membres pour maximiser les échanges et opportunités de développement au profit de ses personnels et de ses étudiants, elle dispose d'un fonds pour organiser des ateliers de recherche et financer la mobilité entre chercheurs afin de créer une masse critique et

pour favoriser la fertilisation croisée, elle agit en faveur de l'employabilité de ses diplômés, de l'entrepreneuriat étudiant, etc. ;

- le réseau **T.I.M.E.** (Top Industrial Managers for Europe) constitué en 1989 avec l'école Centrale réunit 47 écoles ou universités de 17 pays de la grande Europe et 8 établissements de 4 autres grands pays (Japon, Chine, Brésil, Australie).

Il conviendrait par ailleurs d'identifier l'intérêt que pourraient représenter certains partenariats stratégiques financés par exemple dans le cadre d'Erasmus+, au regard de l'idée de réseaux universitaires européens. Un réseau qui semble en cours de préfiguration réunissant des universités impliquées pour la réussite éducative, la valorisation des *soft skills*, serait par exemple intéressant.

## 7. Etablissements multicampus

**ESCP Europe**, résultat de la fusion en 1999 des deux écoles supérieures de commerce de la CCI de Paris (ESCP et l'école européenne des affaires de Paris, EAP) est une école accueillant chaque année 775 étudiants, dotée de 5 campus outre celui Paris : Berlin, Londres, Turin, Madrid et, depuis 2015, Varsovie. Elle accueille sur ses 6 campus un total de 4000 étudiants. A Berlin, l'école, financée par le Land de Berlin, a statut de *Wissenschaftliche Hochschule* financée par le Land, elle est notamment spécialisée en management de l'énergie et développement durable. A Londres, elle a noué un partenariat avec la *City University*, à Turin, avec la faculté d'économie de Turin, à Madrid, avec l'université Carlos III, et à Varsovie, elle a noué une alliance avec l'école de commerce Kozminski. Les étudiants effectuent leurs études sur au moins deux campus et peuvent recevoir un double diplôme reconnu par les instances nationales des pays où l'école est établie. Le parcours d'étudiants entre les campus parisien et berlinois bénéficie du soutien et du label de l'Université franco-allemande.

### *En complément*

Il existe d'autres écoles de ce type, par ex. l'**EU Business school**, école de commerce et management privée suisse multi-campus basée à Genève et Montreux, ainsi qu'à Barcelone et Munich, qui, elle, délivre ses formations en anglais.

**Tableau des principales institutions ou initiatives susceptibles de porter l'idée d'université européenne :**

- **Type 1** : des formations d'excellence post graduées (M et/ou D) développées par des institutions de nature européenne, ayant souvent un statut intergouvernemental ;
- **Type 2** : des formations conçues au sein d'universités ou d'établissements d'enseignement supérieur, conjointement ou en réseau, qui bénéficient d'institutions binationales ou européennes qui les labélistent (assurance qualité) et financent les mobilités induites ;
- **Type 3** : des campus bi, tri ou quadri-nationaux à l'échelle de régions transfrontalières dont les universités s'attachent à développer des relations sans cesse plus étroites.

	<b>Initiateur, financeur</b>	<b>Statut, autonomie</b>	<b>Localisation</b>	<b>Activité de formation</b>	<b>Type</b>
<b>Collège d'Europe</b>	Etablissement Soutien des Etats, de l'UE, de fondations privées	Fondation droit privé	Bruges (BE), Natolin (PL)	Formation européenne d'excellence : masters accrédités (460 étudiants de master plurilingues)	<b>1</b>
<b>Institut universitaire européen</b>	Intergouvernemental 22 Etats membres Soutien UE	Autonomie académique	Florence (IT)	Formation doctorale d'excellence, post docs, recherché en droit, sciences sociales et culturelles à forte dimension européenne (550 doctorants plurilingues)	<b>1</b>
<b>Lab. européen de biologie moléculaire PhD program</b>	Intergouvernemental	Autonomie scientifique	Heidelberg, + universités partenaires	Programme de formation doctorale au sein d'une institution de recherché d'excellence (240 doctorants bilingues)	<b>1</b>
<b>Institut européen de technologie, KICs</b>	Union européenne, établissements, centres de recherche, industriels		Réseau : un établissement nœud pour la formation par KIC	Formation M et D au sein de KICs avec forte dimension entrepreneuriale (10000 ét. en master, 10000 docs entre 2014 et 2020)	<b>(1)/2</b>
<b>Université franco- allemande</b>	Intergouvernemental	Décret, opérateur des 2 Etats	Réseau de 180 établissements SG à Sarrebruck (DE)	Soutien à des programmes de formation double diplômants : L, M et D ; assurance qualité (6500 étudiants en mobilité bi- ou trilingues)	<b>2</b>
Réseaux universitaires bilatéraux	Intergouvernemental		Projets portés par des étabts des 2 pays ou implantation ds 1 pays		<b>2</b>
<b>EUCOR, le Campus européen</b>	Etablissements (Interreg)	CEGT ; autonomie académique des EES + gouvernance	5 universités, 3 pays : espace régional transfrontalier	Universités : toutes les formations (120000 ét. L+M, +11000 doctorants sur l'ensemble des champs du savoir - 4 thématiques prioritaires de recherche	<b>3</b>
<b>Université de la Grande Région</b>	Etablissements (Interreg)	Association de droit luxembourgeois + gouvernance	6 universités, 4 pays : espace régional transfrontalier	Universités : toutes les formations (132000 L, M, D sur l'ensemble des champs du savoir)	<b>3</b>
<b>Université européenne Viadrina</b>	Etablissement et partenaire	Autonomie académique	(Francfort / Oder) Etabt transfrontalier	Université à profil académique et scientifique centré sur l'Europe (6500 étudiants dont 40 % étrangers)	<b>(1)/3</b>
<b>ESCP Europe</b>	Etablissement(s) (Paris : CCI, Berlin : Land)		6 campus en Europe dont 2 sont des EES	Formation de commerce et management (4000 étudiants bilingues)	

